

PORTO-NOVO, le 9 AVRIL 1962

II) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 62- 169 /PR.SGG.  
portant composition de la Commission des  
investissements.

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-  
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962, portant  
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.Cab; du 15 Avril 1961, fixant  
les attributions des Membres du Gouvernement;

VU le Décret n° 143/PR. du 20 Mars 1962, modifiant les  
articles 7 et 12 du décret n° 111/PR.Cab. du 15 Avril 1961;

VU la loi n° 61-53 du 31 Décembre 1961, établissant  
un Code des Investissements, notamment en ses articles 12 et 40

Après avis du Bureau de l'Assemblée Nationale;

Sur la proposition des Ministres intéressés ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

II) É C R Ê T E :  
-----

ARTICLE 1er. - Est nommé Président de la Commission des In-  
vestissements :

M. Elie ELISHA, représentant le Ministère chargé du  
Développement et du Plan ;

ARTICLE 2. - Sont nommés Membres de la Commission des Investis-  
sements :

M. Lucien d'ASSOMPTION : représentant le Ministère du  
Commerce, de l'Economie et du  
Tourisme ;

M. Cosme HOUNKPONOU ( représentant le Ministère  
et des Finances et du Travail;  
M. Stanislas KPOGNON (

M. Marouf MOUDACHIROU : représentant le Ministère de l'Agriculture et de la Coopération;

M. Sani AGATA ( députés, représentant l'Assemblée  
et Nationale;  
M. Pascal DAGBA (

M. Pierre FOURN ( représentant la Chambre de Commerce  
et et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture ;  
M. Jean AGIER (

M. SYLVAIN, Directeur de la Banque Centrale,

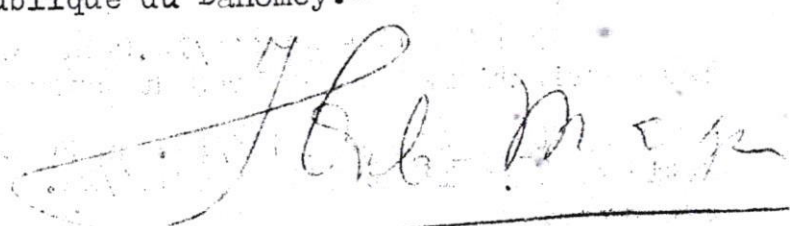
M. DUJARDIN, Directeur de l'Office des Changes,

M. Marcel TOKPANOU, Directeur de la Banque Dahoméenne de Développement.

ARTICLE 3. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS :

|              |    |
|--------------|----|
| J.O.R.D.     | 1  |
| P.R.         | 15 |
| MINISTRES    | 12 |
| A.N.D.       | 8  |
| COUR SUPREME | 2  |
| S.G.G.       | 4  |
| INTERESSES   | 12 |
| V.P./Plan    | 5  |
| MFT/CD       | 5  |
| - Douanes    | 5  |
| - Trésor     | 2  |
| MCET/AE.     | 5  |
| C.Commerce   | 5  |

  
Hubert MAGA